

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

LÉTTRES DE BELGIQUE

Bruxelles, 24 mars 1890.

A quelques jours d'intervalle, deux figures intéressantes viennent de disparaître de la scène politique. D'abord M. Eudore Pirmez, représentant de Charleroi; ensuite Mgr de Haerne, représentant catholique de Courtrai.

Le premier personnifiait le libéralisme modéré des premiers jours de l'indépendance nationale. Le second était le dernier survivant des fameux "abbés" du Congrès de 1830.

M. Pirmez est mort dans des sentiments chrétiens. Il n'avait jamais, du reste, fait chorus avec les aboyeurs à la soutane de son parti, et s'il a montré souvent de grandes faiblesses libérales, d'autres fois cependant il a osé donner de sages conseils de modération, peu écoutés du gros de son parti. Il s'était complètement séparé de ses amis politiques au sujet de la loi scolaire de 1842, et en 1879, il s'était abstenu de voter la loi néfaste, moins courageux en cela que le prince de Ligne, sénateur, qui parla et vota contre la loi. En résumé, c'était un homme modéré, sans haines contre les prêtres, pratiquant même très bien et... chantant au lutrin de sa paroisse.

Une de ces consciences à double compartiment que nous ne comprenons guère, et dont l'espèce est perdue. M. Pirmez est, en effet le dernier de son parti, qu'il formait tout seul.

C'était d'ailleurs un homme distingué, fort intelligent et orateur de mérite. Très riche, il était intéressé dans beaucoup d'entreprises industrielles et président de la Banque nationale chargée dans laquelle il est mort, n'ayant pas atteint l'âge de soixante ans.

Ses funérailles ont été très belles et le parti catholique a tenu à marquer son estime par une assistance nombreuse et distinguée, à cet adversaire loyal et bien élevé.

Quant à Mgr de Haerne, c'était un beau vieillard de quatre-vingt-six ans, qui imposait le respect à tous les partis. Journaliste dans les dernières années du gouvernement hollandais, il combattit les mesures liberticides de l'organisme et dut se réfugier en Angleterre. Au moment de la Révolution, il fut, à l'âge de vingt-cinq ans, envoyé au Congrès par les électeurs. Il y vota la république, comme d'autres abbés du Congrès; mais ne mettant guère de passion dans cette opinion, il n'eut à se faire aucun effort pour accepter la royauté, qui n'eut pas de plus loyal serviteur. Depuis lors, il ne cessa de siéger à la Chambre des représentants, où il apporta les lumières de son grand bon sens. Son caractère, où la bonté dominait, fut toujours un peu dupe des illusions unionistes de 1830, non qu'il sacrifiât rien au libéralisme théorique et pratique, il était pour cela prêt trop pieux, trop exemplaire; mais il se rendait difficilement compte que les hommes se succédaient dans le parti libéral et n'avaient plus les

mêmes idées conciliatrices.

Sa grande charité le conseillait mieux sur un autre terrain; en effet, à partir de 1846, il se voua corps et âme à l'œuvre des sourds-muets. Le bien qu'il a accompli dans cette carrière ne se mesure pas. Son zèle lui faisait entreprendre partout, en Angleterre, en Amérique, en Asie, des fondations qu'il sut mettre sur un pied solide. Cette œuvre fut la consolation de sa vie, et c'est entouré des soins de ses filles spirituelles, les sœurs de Charité, qu'il a eu le bonheur de mourir. Depuis cinq ans, il était atteint du diabète; une pneumonie, venant compliquer son état malade, l'a emporté en moins de huit jours.

Les funérailles auront lieu aux frais de l'Etat.

Mgr de Haerne était le seul prêtre qui siégeait dans nos Chambres; ce sera probablement le dernier, à moins que les petites ambitions que font toujours naître de semblables circonstances ne sachent se taire au profit de l'honneur du parti catholique.

Vous avez déjà fait la fin de l'incident Van der Smissen Bokstael; elle a été telle que je l'avais prévue et parti libéral à la Chambre, à l'exception de M. Janson, n'a pas osé s'en montrer mécontent. À l'extérieur seulement les partisans de M. Bokstael ont fait quelque bruit ce qui n'a point amélioré de cas du bourgmestre gueux de Laeken.

Comme vous le savez, le gouvernement belge a envoyé quatre délégués à la conférence de Berlin. A ce propos il a surgi dans nos Chambres deux petits incidents que vous avez marqués. Au Sénat M. Van Put, d'Anvers, a trouvé l'occasion favorable pour que nos délégués prissent à la conférence l'initiative d'une proposition de désarmement général, et à la Chambre, le nouveau et éminent député de Maeseyck, M. Helleputte a fait entendre, dans un éloquent discours, qu'aucune nation ne pouvait en sécurité s'accommoder d'une législation internationale du travail, sans qu'on reconnût un recours à l'arbitrage de la plus haute et plus impartiale autorité de ce monde, le Souverain Pontife.

Sans refuser de prendre en considération la proposition van Put, le chef du cabinet a déclaré ne pouvoir prendre à ce sujet aucun engagement. Quant aux remarques de M. Helleputte, saluées à droite par des applaudissements, à gauche par des sots ricanements, mais appuyées par toute la presse catholique, on a jugé bon, avec une prudence toute "conservatrice", de n'en point parler, quoi qu'un député libéral s'en fût longuement occupé pour les combattre. Cela vous permet de voir qu'il ne sera question, de la part des délégués belges, d'aucun des deux points à la conférence de Berlin.

Entretiens les libéraux commentent à songer aux multiples élections qui auront lieu cette année: élections provinciales au mois de mai, législatives en juin, communales en octobre; mais les malheureux sont bien peu sûrs d'y marcher unis. On a beau crier depuis l'élection à Bruxelles du ra-

dical Janson, que "l'union" était faite entre les radicaux et les doctrinaires, les faits ne répondent pas aux paroles. Aujourd'hui qu'il doit s'agir bientôt de partager les places, où plutôt les candidatures, les doctrinaires se renfroignent et prétendent ne pas se laisser expulser de leur situation prépondérante. Ils possèdent en effet la direction d'une société bien avachie, qui a nom: la fédération libérale, et ils manifestent la volonté que cette fédération, tout entier entre leurs mains, garde, comme par le passé, seule la direction de la lutte.

Cette prétention ne plait guère aux radicaux, qui ont eux formé depuis quelques années un comité des congrès progressistes, dont ils voudraient faire l'arbitre des situations électorales. De là un conflit qu'on s'efforce de cacher au public, mais qui s'affirme par la création de deux "deniers de la lutte", l'un ressortissant à la fédération l'autre au comité progressiste; celui-ci consacré uniquement à la propagande radicale celui-là au succès des candidatures électorales. De leur côté, les socialistes viennent de décréter aussi un "denier de la lutte", ce qui semble démontrer qu'ils ne vont docilement marcher sous la houlette radicale.

Tout cela promet un joli spectacle "d'union". Aussi pour ce motif et d'autres causes, les conservateurs voient arriver sans trop de crainte l'échéance électorale. Pour les élections communales, ils ont tout à gagner; quant aux législatives, s'ils y peuvent perdre, ils y peuvent aussi gagner ce qui est plus probable et, en tout cas, il est impossible que le ministère soit mis en minorité. Cette perspective les rassure et fort probablement trouble les libéraux, qui — la chose est visible — se préparent à la lutte sans grand enthousiasme.

Il faut ajouter que l'administration matérielle du gouvernement ne laisse guère prise à une critique sérieuse. Aux années de déficit du ministère libéral ont succédé des budgets et des comptes se soldant par des bénéfices si considérables, que le gouvernement conservateur a pu dégrever pour huit millions d'impôts et fait chaque année aux finances communales un sacrifice de près de quatre millions. De tels arguments ont habituellement assez d'effet sur des électeurs censitaires, et on peut croire qu'ils les décideront à ne pas recommencer la ruineuse expérience de 1878-1884.

R. C.

FRANCE

Paris 26 Mars 1890

Les invalidations continueront jusqu'à la fin; hier c'était le tour de M. Vacher, député boulangiste de la Corréze. C'est une iniquité de plus au compte de la majorité et probablement une iniquité inutile, car le député invalidé a de grandes chances de revenir.

Au début de la séance, deux questions avaient été posées: l'une par M.

Terrail-Mermeix à M. Constans, au sujet des agences de pari mutuel; l'autre par M. Le Senne à M. Bourgeois, au sujet du traitement que subissent les artistes français qui ont envoyé des tableaux à l'exposition de Buenos-Ayres.

Une interpellation de M. Le Provost de Launay au ministre de l'Instruction publique sera discutée demain jeudi.

Après bien des retards, la question de l'amiral Véron au sujet des pêcheries de Terre-Neuve est venue devant le Sénat; la réponse de M. Ribot n'a pas paru suffisante à tous car M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir a demandé à transformer la question en interpellation; la discussion a été renvoyée à un mois.

En dehors de cette question le Sénat s'est occupé de la loi sur la responsabilité des patrons dans les accidents d'ouvriers.

Décidément, M. Reinach n'est pas prophète à la chambre des députés; il doit s'en étonner lui-même. La nomination des membres de la commission pour la loi contre la presse déjà votée par le Sénat, lui a apporté un nouvel échec. Il a vu nommer comme commissaire dans son propre bureau un adversaire résolu de la loi Marcel Barthe et par suite de sa propre loi à lui, qu'il compte présenter comme amendement. Et l'échec n'a pas été limité à son bureau; sur onze commissaires, neuf sont opposés à la loi Marcel Barthe. Les opportunistes en gémissent.

Nous avons déjà parlé à diverses reprises de la grande manifestation internationale que les socialistes préparent pour le 1er mai. Le comité parisien d'organisation vient de lancer un nouvel appel, dont on trouvera plus loin le texte. Le caractère international de ce mouvement devrait éclairer les optimistes, qui trouvent que tout est pour le mieux dans la meilleure des mondes, et qui s'épanchent en hyperboles enthousiastes sur la société telle que la organisée ou désorganisée la Révolution. La "question sociale" ne se posait pas avec cette universalité et cette acuité dans la société, alors qu'elle était encore chrétienne.

Aujourd'hui, M. le prince de Bismarck doit prendre congé de l'empereur. On dit que, dans cette entrevue, il déclinerait le titre de duc de Lauenbourg qui lui a été donné. Du reste, tout concorde pour donner à la séparation du ministre et de l'empereur un caractère définitif et même violent; ce n'est pas une séparation, c'est une véritable rupture, au moins d'après les bruits qui circulent.

La question religieuse prend en Bavière une grande importance; les catholiques ont droit de se féliciter d'être sortis de l'inertie qui avait permis au ministère de porter de si nombreuses atteintes à leurs droits les plus importants. Maintenant les réparations ont commencé, et l'on peut espérer que cela continuera.

Qui aurait dit que le ministère conservateur anglais se verrait obligé, par la pression de l'opinion publique, de mettre lui-même un terme

au mandat de cette Chambre des communes dans laquelle il a une majorité dont il était d'abord si fier, et qu'il n'est nullement sûr de voir revenir? C'est pourtant ce qui arrive. Il n'y a encore rien d'officiel, mais divers indices montrent que Lord Salisbury et ses collègues songent à faire appel aux électeurs. Ils n'ont pas pu se débarrasser de cette question du Home Rule, qu'ils déclaraient enterrée, et leur triste campagne contre les parnellistes, avec les fameuses lettres du Times, ne leur a pas porté bonheur.

LES INDEPENDANTS

Il n'est question, dans la presse, que des "Indépendants".

Qu'est-ce que les "Indépendants"? Voilà qui n'est point d'une définition très facile, en apparence. Mais on comprend tout de même ce que c'est, — et ce qu'ils veulent. Les Indépendants sont une cinquantaine. Ce sont des députés conservateurs qui viennent de se grouper sans vouloir former un groupe. Ils se réuniront de temps en temps, lorsqu'ils le jugeront à propos. Ce ne sera point pour prendre des décisions fermes et obligatoires; ce sera simplement pour échanger leurs vues.

Après quoi, ils tiendront chacun la conduite qui lui paraîtra bonne. Ils seront "indépendants" les uns des autres; ils seront, surtout, "indépendants" du reste de la droite. Et ils ne feront pas d'opposition au régime lui-même; parce qu'ils acceptent, en somme, de vivre sous un gouvernement républicain.

On comprend tout de suite qu'une pareille tentative, qu'une scission à ce point caractérisée, ne plaise ni aux royalistes, ni aux impérialistes. Elle ne plait pas non plus aux solutionnistes. Ceux-ci, postés à la bifurcation, se tiennent prêts à crier: Vive le roi! ou: Vive l'empereur! selon le prince qui arrivera. — s'il arrive un prince. Mais ils ne vont point encore, jusqu'à se résoudre à la perspective de crier un jour: Vive la république! Ils ne veulent pas, surtout, d'accord en cela complètement avec les royalistes et les impérialistes, renoncer à leur vieux système d'opposition.

Donc, à la Chambre, la vieille droite, allégée de près d'un tiers, n'est point du tout contente. Elle fait grise mine aux Indépendants, à la jeune droite. Cette mauvaise humeur se manifeste aussi, ou se fait au moins sentir, dans la plupart des journaux conservateurs.

Les uns se montrent franchement irrités; d'autres sont amers. Il y a une troisième catégorie: la catégorie des ironiques. Tandis que les irrités fulminent et que les amers condamnent, les ironiques félicitent. Ils déclarent, avec beaucoup d'insistance, qu'il ne faut point s'imaginer que les Indépendants soient guidés par des motifs d'intérêt personnel. Au contraire, disent-ils, les Indépendants font preuve d'une grande abnégation et leur tentative est, comme eux, des plus estimables. Si elle pouvait

réussir, même seulement à moitié, ce serait heureux. Hélas! elle ne réussira point! C'est encore et toujours du mort-né, cela! Ainsi concluent les ironiques. Les irrités, les amers ne concluent pas d'une autre façon. O Indépendants, refusez-vous d'en croire ces donneurs d'avis, qui ont l'expérience des échecs?

Faut-il signaler une quatrième catégorie: la catégorie des triomphants? Quelques journaux conservateurs avaient prédit que le groupe de la "droite constitutionnelle" ne se formerait pas. Le voilà formé. Ces journaux triomphent. Ils triomphent parce que le nouveau groupe n'a point pris le nom de groupe, et qu'il s'appelle "la réunion des Indépendants". Vous voyez bien, s'écrient-ils, que nous avions cent fois raison! Le "groupe de la droite constitutionnelle" n'existe toujours pas; il n'existera jamais!

Ces feuilles ont évidemment très mauvaise opinion de ceux qui les lisent. Autrement, elles ne se permettraient point de leur servir de telles impertinences. Pourquoi le nier? Que M. Delafosse, par exemple, qui est l'un des Cinquante, n'ait pas voulu, après avoir mené sa campagne électorale sous le drapeau de la "Révolution", dire expressément, qu'il se soumet à la "Constitution", c'est tout naturel; mais cela importe peu. Lui et les quarante-neuf autres Indépendants se résignent, de plus ou moins bonne grâce à laisser, pour un temps indéfini, de côté ce qui ne cadre point dans leurs idées politiques avec le présent régime. Cela suffit. Les voilà constitutionnels, implicitement. Il ne s'ensuit pas qu'ils trouvent la Constitution parfaite, et n'y voient aucune amélioration possible souhaitable. Non. Mais s'il fallait être dans cette disposition d'esprit pleinement admirative de la Constitution pour être "constitutionnel", qui donc le serait?

Voyons les choses comme elles sont. Il y a se détachant de la droite, mais désireux de ne point positivement rompre avec elle un "groupe" d'une cinquantaine de conservateurs résolus à se placer dorénavant, pour tâcher de faire prévaloir celles de leurs idées auxquelles ils tiennent le plus, sur le terrain "constitutionnel". Reste, maintenant, à savoir ce qu'ils veulent, et à examiner quelles sont leurs chances de succès.

Ce qu'ils veulent, M. Delafosse, déjà nommé, l'expose dans le *matin*. Sans doute, il n'a pas reçu mandat exprès de parler au public pour le nouveau groupe; mais il est un de ses membres les plus importants; il sait à fond ce qui s'y passe. On peut donc s'en rapporter à lui.

Hé bien les "satisfactions" que demandent les Indépendants, au nom des principes qu'ils professent et des "intérêts généraux" qu'ils entendent servir "se résument ainsi", d'après M. Delafosse:

L'observation loyale et large du Concordat, ce qui veut dire le respect de la liberté de conscience dans toutes les manifestations, le respect de l'Eglise et de ses ministres;

La liberté absolue d'enseignement

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

23 Avril 1890 - N° 101

LES EPREUVES

—DU—

CŒUR

(Suite)

—Ce fut le plus odieux de mes crimes, et celui pour lequel Dieu me châtiât davantage... Cette enfant, votre consolation, votre bien, dont vous aviez payé l'honneur et la vie, cette petite créature qui vous consolait de tous les maux subis, je vous la prendrais. Il me la fallait pour exploiter Luc Auville, son grand oncle. Il m'avait déclaré que pour l'enfant seule il ferait des sacrifices. Et je me souvins que dans la grande maison du quartier Saint-Victor j'osai vous menacer de la police si vous ne remettiez pas Madone entre mes mains. Je vous menaçais de révéler votre situation de forçat évadé...

—Ce fut amer, bien amer, dit le vieillard, venant de la main de mon fils...

Olivier se souleva et se penchant vers le vieillard.

—C'est vous qui l'avez reprise, n'est-ce pas?

—C'est moi!

—Où est-elle?

—Madone est heureuse.

Où est-elle? répéta Olivier d'une voix plus aigre.

—Peu importe, fit le vieillard, on peu vous importe, Olivier...

—Oh! je ne la tourmenterai pas! Je vous le jure... Mais si je connaissais l'adresse de Madone, si je pouvais dire à Luc Auville:

—Je vous la donnerais en échange de votre silence. Il se tairait, comprenez-vous, il se tairait...

—Il se taira! fit Pascal d'une voix profonde. Même en ignorant votre secret il se taira. S'il avait à vous livrer, vous livrer, vous seriez déjà entre les mains de la justice... Il ne vous livrera pas, je le jure, ni lui, ni le docteur. Je connais ces deux cœurs également remplis de miséricorde; quand le bras du Seigneur s'est étendu sur un homme, cela suffit...

—Ecoutez Olivier, si vous vous étiez repenti sincèrement, profondément j'aurais, je vous le jure, amené votre fille près du lit d'agonie, je lui aurais dit: "Oublie et pardonne! Elle peut, elle devrait vous haïr, vous qui avez abandonné son enfance et tenté de l'arracher à son unique tendresse, mais Madone est un ange, Madone ne haïra jamais personne. J'ai bien

souffert, oui, j'ai bien souffert, moins encore de mes sacrifices que de leur inutilité. Mais quand dans ma pauvreté, ma misère, mon exil, j'avais près de moi cette enfant bénie, j'oubliais tout! tout. Je lui avais donné ma vie, mon honneur, elle me rendait les biens perdus dans un sourire. Après l'avoir enlevée à ses bourreaux à Luzancy, combien de fois suis-je demeuré des nuits entières, sans sommeil, la regardant dormir, heureux de ce repos qu'elle me devait, du morceau de pain que je gagnais pour elle... J'ai connu toutes les joies de la paternité pour cette enfant. Pendant que vous la reniez je l'adoptais... Pour la revoir plus vite je me suis évadé... Et cependant, avec cette tendresse au cœur avec ce profond amour que rien ne surpasse, que rien n'égale, j'ai eu le courage de m'en séparer. Madone n'est plus avec moi... Qu'en aurais-je fait? Je suis vieux et misérable... Elle fut restée vagabonde avec un vagabond, je l'ai voulu. Madone est aujourd'hui telle qu'était Claire quand vous l'avez épousée, une pure et belle jeune fille, parée de toutes les vertus et de toutes les grâces... Elle sera riche, elle trouvera quelque jour un honnête homme dont elle deviendra la compagne, et j'aurai en me sacrifiant subi jusqu'au bout mon martyre...

—Vous avez eu le courage de la quitter? demanda Olivier.

—Je l'ai eu. Mais depuis quelle vie a été la mienne... J'ai rôdé près des lieux qu'elle habite, la voyant à la dérobée, me tenant satisfait si j'avais suivie à l'église, si j'avais flûlé sa robe. J'ai souvent parlé à de vieux pauvres pour cette seule raison qu'elle leur avait fait l'aumône. J'habitais à Paris une mansarde, un grenier, que m'importait le bouge dans lequel je vivais si je pouvais suivre sa vie. Je me cachais... Il fallait qu'elle se crût abandonnée, sans sel, Madone se fut attachée à moi, préférant ma misère au luxe dont elle jouissait ailleurs. A Paris c'était dur et difficile, à la campagne tout se simplifiait. Je couchais dans une hutte, une grotte, ou bien à la belle étoile. Je sculptais du bois de genévrier pour vivre. Je rôdais autour de sa maison, j'entendais parfois ses éclats de rire, et cela me réchauffait le cœur de la savoir heureuse. J'écoutais le soir quand elle chantait... Combien de fois pendant qu'elle répétait les chansons napolitaines que je lui ai apprises, suis-je tombé la face dans l'herbe, sanglotant comme un enfant. Je l'attendais, je la guettais. Vêtu de haillons, déguisé, moi si vieux, si laid déjà, moi changé par le chagrin, mutilé par l'accident du chemin de fer de Gagny, moi qui ne suis plus qu'un infirme, j'exagérais encore mes maux et ma misère. Depuis plus d'un an j'habite un appartement dans la maison

d'un aubergiste, je suis à gages chez lui, et je fabrique des balais. Misérable état, Olivier! mais état qui me permet d'errer dans le bois où je coupe la bryère et des houx à feuilles lancéolées à grains rouges. Je la vois passer, à cheval, en calèche, les cheveux au vent. Le sabot de son cheval, la roue de sa voiture soulèvent autour de moi un flot de poussière... Elle fuit, elle disparaît sous les arbres... J'ai du bonheur pour toute une semaine, je l'ai vue...

—Ainsi, demanda Olivier, elle est près d'ici...

—Oui, dit le vieillard.

—Vous apprîtes mon dessein tandis que je discutais mon plan avec Bois-Galais.

—Oui, répondit encore Pascal.

—Qu'avez-vous fait, alors?

—Me montrer subitement à vous, vous prier de renoncer à votre dessin et être inutile... Bois-Galais était là, Bois-Galais qui vous a perdu, et j'eus peur... A quoi bon me mettre en face de vous? Mieux valait empêcher le crime. Je préférai prévenir Luc Auville. Je courus par des chemins détournés afin de vous prévenir, mais la nuit était venue, mes forces étaient défaillantes; je tombai sur le chemin, et d'une façon si cruelle que je demeurai sans mouvement, aveuglé par le sang ruisselant sur mon visage. Il fallait arriver, cependant, et empêcher le dernier crime... Ma tâche en ce monde ne serait finie que quand je me serais

mis entre ton arme et ta victime. Après l'avoir sacrifié mon honneur, je pouvais bien te donner ma vie, puisque Madone était heureuse... Je ne pouvais plus songer à remettre ma lettre à la Villa des Fleurs; d'un autre côté, il m'était impossible de supporter la longueur du temps écoulé depuis mon évènement. Il s'agissait de vous rejoindre, de suivre pas à pas le même chemin; je me servis de votre échelle à corde, je passai par la fenêtre brisée; tu sais le reste, quand j'arrivai, tu travaillais à desseller le coffre-fort de Luc Auville...

—Je n'ai pas voulu vous tuer! Je n'ai pas voulu vous tuer! s'écria Olivier d'une voix rauque. Je suis bien assez criminel déjà, sans que vous m'accusiez de parricide. Ma vie n'a été qu'une longue suite de fautes, je me suis roulé dans toutes les fanges, si les hommes me traînent à leur barre, je subirai leur jugement, comme un joueur qui a perdu une partie, puis sa mauvaise chance de tout ce qu'il possède. Mais en dépit de mes erreurs, de mes entraînements, de mes crimes, j'ai conservé pour vous un sentiment de respect. Je me jugeais ce que je valais, je me mettais sous vos pieds par la pensée! Cent fois j'ai eu la tentation de courir vers vous, et de vous demander pardon.

(A suivre)

à tous les degrés, parce que la liberté d'enseigner est le corollaire de la liberté de croire :

L'enseignement religieux dans l'école, au degré du père de famille, parce que la morale religieuse est, à nos yeux, le fondement de toute discipline sociale :

La refonte de la loi militaire dans le double but de donner à l'armée une organisation plus vigoureuse, et de supprimer l'entrave qu'elle a mise à l'essor des carrières libérales et au recrutement du clergé :

L'abrogation des lois d'exil, parce que c'est une iniquité et une honte de proscrire des princes dont le seul crime est de porter les noms les plus éclatants et les plus glorieux de notre histoire :

(A suivre)

ANNONCES NOUVELLES

La Compagnie du Haras National.—Ls. Beaubien
Nouveaux Tapis.—Behan Bros
Nouveau magasin.—Zotique Garneau.
Avis.—J. I. Lavery.
Déménagement.—Madame Vallée.
Soumissions demandées.—J. P. Peachy.
Crédit paroissial.—C. B. Lancelot.
Soumissions.—L. Van Koughnet.

CANADA

QUEBEC, 23 AVRIL 1890

L'HISTOIRE DE LA FONTAINE

Le roman de "l'Electeur"

Nous avons promis de parler de la fontaine du parlement et de démolir la petite histoire de l'Electeur. Nous venons tenir parole.

L'Electeur, de samedi a publié un article finement intitulé : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau, pour établir que l'honorable Dr Ross, lorsqu'il était ministre des Travaux Publics, a distrait du contrat primitif l'entreprise de la fontaine en face du Parlement afin de pouvoir la payer ensuite comme extra à M. Charlebois.

Voici comment procède l'Electeur pour bâtir son roman :

On sait, ou on ne sait pas, dit-il, que, lors de la signature du contrat avec M. Charlebois pour la construction du Palais législatif, on avait mis une toute petite clause, la sixième, qui se lisait comme suit :

"Que tous changements, additions, améliorations, ou diminutions que le dit Commissaire pourra trouver à propos de faire aux dits ouvrages seront payés extra au dit entrepreneur, &c. &c. (Voir document No 89, page 20, 6ième clause, session 1884, et lettre de M. S. Lesage, assistant-commissaire des Travaux publics en date du 4 mars 1886.)

Ca n'a pas l'air malin, cette clause-là ; mais entre les mains des purs du dernier jour, on va voir comme les choses peuvent se bonifier à vue d'œil.

Ayant posé cette base l'Electeur publie une lettre écrite à M. Charlebois par l'ordre de l'hon. M. Ross, et qui annonce à l'entrepreneur que le ministre retranche du contrat l'entreprise de la fontaine. Voici cette lettre :

Québec, 4 mars 1886.

A. CHARLEBOIS, ECR.,
Entrepreneur du Palais législatif.
Monsieur,

Je suis chargé par l'honorable commissaire de vous informer que, se prévalant de la clause sixième du marché en vertu duquel vous avez entrepris la construction du nouveau Palais législatif, qui dit : " que tous changements, additions, améliorations ou diminutions que le dit commissaire pourra trouver à propos de faire aux dits ouvrages seront payés extra au dit entrepreneur, s'il en courrait par là un surcroît de dépenses, ou seront déduits du montant de son compte, s'il y a diminution d'ouvrage ou de matériaux ", il trouve à propos de distraire du dit marché la construction de la rampe de la fontaine en face de la grande entrée du Palais législatif et de remettre cet ouvrage à plus tard, quand les nivellements des rues projetées seront faits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé) S. LESAGE

Asst. commissaire.

L'Electeur souligne les mots payés extra ; mais il ne souligne pas les suivants : " ou seront déduits du montant de son compte s'il y a diminution d'ouvrage ou de matériaux."

Pourtant ce sont ces mots là qui sont essentiels dans la clause du contrat. Ce sont ces mots là qui établissent, d'après cette lettre du 4 mars, que les travaux de la fontaine ne seront point payés extra, mais seront distraits absolument du contrat primitif. Comme le fait de distraire ces travaux du contrat diminuait évidemment "l'ouvrage et les matériaux," la valeur de ces travaux devait être déduite du compte de

l'entrepreneur. De sorte que, au lieu d'un extra c'était une diminution de profits pour M. Charlebois.

Voilà la portée de la lettre du 4 mars. L'hon. M. Ross lui-même l'a établie clairement dans un discours prononcé au Conseil législatif, durant la dernière session. Nous citons ses paroles :

Un mot d'explication par rapport à ma lettre dont on change le sens. D'après l'interprétation du contrat par les officiers en loi de la Couronne et par des avocats éminents, il a été établi que la fontaine faisait partie du contrat primitif. L'entrepreneur adressa au département protestant sur protest, disant que si les travaux de la fontaine ne se faisaient pas immédiatement, il encourrait des dommages. Les plans n'étaient pas encore préparés dans le temps. Or le contrat stipulait que le commissaire des Travaux publics pouvait retrancher la fontaine du contrat, tout en retranchant en même temps le prix affecté à cet ouvrage ; pour mettre fin aux protestations de l'entrepreneur, j'ai retiré la fontaine du contrat et je me suis dit : Nous retiendrons le prix fixé pour cette entreprise. J'ai donné instruction à l'entrepreneur de ne pas faire la fontaine. Plus tard, l'entrepreneur ayant renoncé à toute demande de dommages, pourvu que nous lui confions de nouveau la construction de la fontaine, j'ai alors donné ordre de commencer les travaux, remettant par là ces travaux de la fontaine dans leur état primitif dans le contrat.

Quand aux et cetera, que l'on rencontre dans ma lettre, je n'ai voulu mentionner que les travaux qui avaient rapport à la fontaine. On ne peut pas arriver à une autre conclusion.

C'est on ne peut plus clair. D'après le contrat la fontaine était comprise dans les travaux à faire par M. Charlebois. Mais une clause du contrat donnait au commissaire le droit d'en retirer une partie quelconque de l'entreprise, en déduisant naturellement du compte de l'entrepreneur le prix affecté à cette partie. A un moment donné, M. Charlebois adressant protestations au gouvernement, parlant de dommages, etc., parce que les plans de la fontaine n'étaient pas prêts, M. Ross, qui avait la main dure pour les entrepreneurs, s'écria : Ah ! M. Charlebois chante sur ce ton-là, et veut parler de dommages, eh bien, je vais user de mon droit et distraire du contrat les travaux de la fontaine, de cette façon M. Charlebois en sera pour ses menaces.

C'est alors que fut écrite la lettre du 4 mars.

Qui fut ennuyé ? Ce fut M. Charlebois. L'ennemi ennuyé qu'il mit bas les armes et écrivit, le 2 juin, la lettre suivante :

Québec, 2 juin 1886.

A l'hon. J. J. Ross,
Commissaire de l'Agriculture
et des Travaux Publics,

Québec.

M. le Premier,
"Comme vous avez exprimé l'intention de faire construire la fontaine et exécuter les travaux de canalisation du palais législatif immédiatement, travaux que, en vertu d'une lettre de votre part en date du 4 mars dernier vous déclarez ne vouloir poursuivre que lorsque le nivellement des rues serait indiqué, je dois vous informer que je suis prêt à commencer et compléter ces constructions, lorsque que vous m'en aurez donné l'ordre."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier,

Votre très obéissant serv.

(Signé) ALPHONSE CHARLEBOIS.

"P.S.—Je vous informe en même temps que je suis prêt à renoncer à tous dommages provenant du retard apporté à la livraison des plans de cette partie de l'édifice."

(Signé) A. C.

M. Charlebois retirait sa menace de dommages. M. Ross, consentit alors à remettre les travaux de la fontaine sous l'opération du contrat, par la lettre suivante :

Québec, 19 juillet 1886.

A. CHARLEBOIS, ECR.,
Entrepreneur.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir pris en considération votre lettre du 2 juin dernier, l'honorable Commissaire a décidé de vous confier l'exécution de la fontaine du Palais législatif et les travaux de canalisation, etc., qui s'y rapportent, à la condition expresse que vous renoncerez à tout dommage provenant du retard qui a pu être apporté à la livraison des plans de ces ouvrages. Je vous transmets sous pli copie du plan d'ensemble de la fontaine. Vous pourrez vous mettre immédiatement à l'œuvre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Les travaux de la fontaine étaient remis sous l'opération du contrat, mais pas comme extra, comme travaux prévus et évalués par le contrat. Voilà l'affaire de la fontaine. Le

rôle joué par M. Ross est celui d'un ministre vigilant, qui ne se laisse pas mener par un entrepreneur, mais qui lui fait rentrer ses menaces de dommages par sa fermeté et sa décision.

Quant à l'histoire du document des \$50,000 signé par M. Charlebois, c'est une farce qui a été passée au crible devant le comité de la chambre l'an dernier.

Il a été prouvé là que ce document n'a jamais valu un sou pour mille raisons, dont la première est que M. Ross a toujours refusé mordicus de reconnaître les réclamations de M. Charlebois.

C'est M. Mercier qui les a reconnues en temps opportun.

NOTES ELECTORALES

—Les libéraux d'Iberville, école de la Patrie, ont offert la candidature à M. P. H. Roy, en opposition à l'hon. M. Duhamel.

—Il paraît que M. Joseph Martin va se présenter dans le comté de Québec contre notre ami M. T. C. Casgrain. M. Martin a été l'adversaire de sir A. P. Caron aux dernières élections fédérales.

—M. le Dr Trudel, de Champlain, va avoir à lutter contre le docteur Grenier. C'est un de ces bons nationaux qui vont sauter, dit le *Tribune*.

—Le candidat conservateur pour le comté de Maskinongé est connu. Si M. Legris ignore ce que c'est qu'une défaite écrasante, il va l'apprendre. Le nom de notre candidat sera connu en temps et lieu.

—M. Tourigny est encore seul sur les rangs à Nicolet. On parle d'un M. Charest et de M. Monfét, de St-Sophie de Lévis. N'importe qui perdra son temps et son dépôt à entreprendre une lutte contre le candidat conservateur.

—On dit que M. Charles Langelier qui doit se présenter, parce qu'il a la promesse d'un porte-feuille dans le cabinet Mercier, hésite entre Montmorency et Kamouraska.

—M. P. Bélanger sera très probablement l'adversaire de M. Déchène, dans le comté de l'Islet.

—On dit que le colonel Rhodes renonce à la politique. Dans ce cas notre ami M. Johnson aura la partie facile dans Mégantic.

—L'honorable M. Blanchet n'a pas encore d'adversaire à la Beauce. Sa réélection est assurée. Des chefs libéraux lui ont promis leur appui.

—Notre ami M. Faucher de Saint-Maurice est plus populaire que jamais dans son comté. Sa majorité sera considérablement accrue cette année, quel qu'effort que fasse son adversaire.

PETITE GAZETTE

Grandes assemblées politiques pour lundi, le 23 avril courant, à St-Martin, et pour samedi le 3 mai prochain, à Ste-Rose, dans le comté de Laval. L'honorable M. Taillon et MM. Jos. Tassé, Nantel M. P. P., Duplessis M. P. P., Beauchamp M. P. P. et Leblanc M. P. P. porteront la parole à ces assemblées.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique est entrée en négociations avec la compagnie du chemin de fer Pontiac et Pacifique pour la vente de l'embranchement du Pacifique depuis Aylmer jusqu'à Ottawa.

Le gouvernement canadien a été notifié que M. Blaine, le secrétaire d'Etat américain, a pris les moyens d'empêcher que des liqueurs enivrantes soient vendues aux sauvages canadiens sur le territoire américain. L'an dernier le gouvernement canadien avait attiré l'attention du gouvernement américain sur ce fléau et avait demandé de le faire cesser. M. Blaine donne avis qu'il demandera que la loi actuelle soit modifiée de manière à défendre la vente de boissons enivrantes aux sauvages, à quelque pays qu'ils appartiennent.

Le comité exécutif de la 5ième Convention des Canadiens-Français du Connecticut, laquelle devra siéger à Danielsonville, s'est réuni ces jours derniers à Putnam, et a fixé aux 19 et 20 août prochain la date de la réunion. La proclamation sera lancée vers la fin de mai.

Le correspondant de la *Gazette* à Ottawa annonce qu'il est question de porter l'indemnité des députés et des sénateurs à \$1,500 vu que les sessions sont de plus en plus longues.

Parlement Fédéral

Ottawa, 22 avril.

La séance d'aujourd'hui a été pour la plus grande partie occupée par la discussion des résolutions du tarif et par le vote des crédits pour le département de l'Agriculture.

La discussion a roulé pendant quelque temps sur la taxe sur le lard. M. Foster a expliqué que d'après la définition qui sera établie par arrêté du Conseil, le lard connu aujourd'hui sous le nom de "clear pork" sera admis au même tarif que le "mess pork" soit un centin et demi par livre et non pas trois cents comme les autres viandes.

Lorsque le ministre des finances a proposé la deuxième lecture des résolutions du tarif, M. McMillen a proposé une réduction de droits sur le lard à l'usage des fermes automatiques. Cette proposition a été rejetée par un vote de 85 contre 44.

M. CHARLTON propose ensuite de placer sur la liste des articles admis en franchise les plants d'arbres et fruits cultivés par les pépiniéristes. Cette proposition est encore rejetée par le même vote.

Il en a été de même d'une motion de M. Platt qui demandait d'admettre le pétrole en franchise.

Après le rejet de ces amendements, les résolutions sont lues une deuxième fois.

En comité des subsides et sur le vote des crédits pour les fermes modèles, M. McMillen (de Huron) fait une longue critique de l'administration de ces fermes modèles. Il prétend qu'elles ne sont pas conduites d'après les règles de l'économie d'une sage pratique agricole.

M. CARL ne défend la politique suivie au sujet des fermes expérimentales et le crédit est voté.

A 1 h. 15 la chambre s'ajourne.

A ROME

Caprivi et Bismark

Stanley

Fête ouvrière

Pêcheries

Pèlerins italiens au Vatican

Rome, 22.—Le Pape a reçu 5,000 pèlerins italiens. Dans une allocution en réponse à leur adresse, il s'est plaint en termes très amers de la conduite du gouvernement.

Les Français au Dahomey

Paris, 22.—On rapporte que les habitants du Dahomey ont fait deux assauts contre les positions françaises. Quatre soldats français ont été capturés et ont eu la tête tranchée. Les Français se sont vengés en tranchant la tête à quatre de leurs ennemis.

La fête des ouvriers

Berlin, 22.—Quoique les chefs du parti socialiste soient opposés à un chômage complet le 1er mai, plusieurs réunions d'ouvriers à Berlin, et ailleurs ont adopté des résolutions en faveur d'une suspension de travail ce jour-là. Trente maîtres de forges à Magdebourg ont prévenu leurs hommes qu'ils se rendraient renvoyés s'ils s'absentaient des ateliers le 1er mai.

Berlin, 22.—A Mulhouse. 17,000 ouvriers tisseurs ont quitté le travail. On croit que toutes les filatures seront fermées demain.

Pesth, 22.—Les propriétaires de journaux de cette ville donneront congé à leurs compositeurs, le 1er mai.

Londres, 22.—Les ouvriers qui assistaient aux dix huit réunions qui ont eu lieu à Londres, se sont prononcés en faveur de la démonstration projetée pour le 1er mai. John Williams, l'un des orateurs socialistes, a été chaleureusement applaudi. Il a dit que les capitalistes imposaient chaque année, aux ouvriers quatre jours de fête, et que ceux-ci devaient montrer leur courage en s'unissant à leur frères de l'étranger, pour faire du 1er mai la fête des travailleurs.

Représailles

Londres, 21.—En déclarant que le gouvernement s'abstenait de l'avis d'adresser des communications aux journaux, le chancelier de Caprivi a vivement froissé le prince de Bismarck qui, pour se venger du procédé, a publié le jour même où le nouveau chancelier prononçait son premier discours au conseil fédéral, une lettre de remerciements à ses amis. Cette lecture a causé une profonde sensation parce que tout le monde a compris qu'elle était le premier pas dans une voie de représailles contre Caprivi. Les déclarations du nouveau chancelier ont passé presque inaperçues, pendant que la population berlinoise se livrait à des commentaires sans fin sur la lettre du prince de Bismarck, lettre qui ne contenait aucune allusion élogieuse à l'adresse de Caprivi et de son discours.

Condamnation d'un anarchiste

Paris, 22.—Un apôtre de l'anarchisme, qui publiait à Paris un petit journal hebdomadaire dans lequel il conseillait à ses électeurs de piller les magasins des boulangers et d'assassiner les Rothschilds et autres vauriens de la finance, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à quinze mois de prison et à 2,000 francs d'amende. Cette répression exemplaire semble avoir considérablement abattu l'enthousiasme des camarades de ce féroce journaliste.

Les ouvriers

Ottawa, 22.—Une assemblée nombreuse d'ouvriers a eu lieu samedi à Ottawa, à l'occasion de l'élection qui se fait actuellement dans cette ville. Les ouvriers ont formulé leurs désirs dans une résolution. Ils demandent que le gouvernement cesse d'accorder des subventions en terres aux compagnies de chemin de fer, qu'on fasse cesser l'immigration des étrangers pauvres, que le gouvernement quand il accorde un contrat important oblige l'entrepreneur à payer aux ouvriers qu'il doit employer un minimum de salaire ; que les ouvriers qui travaillent pour le gouvernement ne soient pas obligés de travailler plus que 8 heures par jour, qu'il accorde aux ouvriers le premier privilège pour la réclamation de leur salaire. Ils demandent aussi au candidat pour qui ils donneront leur vote d'appuyer la législation ouvrière actuellement soumise au parlement.

Les pêcheries

—Le nouveau règlement de Terre-Neuve pour la vente de la boîte entravera certainement les pêcheries canadiennes françaises et américaines. D'après ce règlement, tous les vaisseaux étrangers devront payer un droit chaque fois qu'ils entreront dans le port pour la licence, ils paieront \$1 par tonne, et le nombre des barriques de boîte qu'il sera permis d'acheter aux pêcheurs étrangers ne pourra être supérieur au chiffre de leur tonnage. La licence ne sera valable que durant trois semaines et ne pourra être renouvelée durant ce laps de temps. Chaque fois qu'un vaisseau étranger entrera dans un port de Terre-Neuve il devra renouveler sa licence et payer un droit.

Stanley à Bruxelles

Bruxelles, 22.—Henry M. Stanley et sa suite sont arrivés en cette ville dimanche, à deux heures de l'après-midi. Une grande foule s'était rassemblée à la gare pour recevoir le vaillant explorateur, auquel une ovation a été faite.

Stanley a dîné avec le roi au palais royal.

Le soir, il y a eu grand banquet offert par le bourgmestre à l'hôtel de ville.

Hier, il y avait représentation-gala de *Salambô*, au théâtre de la Monnaie.

Aujourd'hui, grande fête offerte par la société des ingénieurs, dans le palais de la Bourse.

Le 23, bal offert par la société du concert Noble.

Le 24, garden-party donné par le roi dans les serres du château de Laeken.

Le 25, visite à Anvers ; et le lendemain, départ de Bruxelles pour Londres.

Echos & Nouvelles

Mouvement de la glace sur le fleuve

Le pont du saut est parti en ligne de Cressent Point sur la rive nord et de Saint-Basile, sur la rive sud.

En face de Dalhousie Cove, il y a une ouverture dans le milieu du chenal d'environ un mille de longueur sur une largeur de 50 pieds.

A peu près un mille et demi plus bas que St-Augustin, c'est à l'eau claire et plus haut que Alexandria Cove il y a un navire à un mât dans la glace.

Inondations

On écrit de la Beauce que la voie du Québec Central est submergée à St-Joseph depuis plusieurs jours, ce qui cause un tort considérable à la région supérieure du comté.

Presque tous les printemps, les inondations de la chaudière ravagent la ligne du Québec Central à St-Joseph, à l'endroit qu'on appelle les "Fonds", et la circulation des trains s'y trouve suspendue durant quinze jours, trois semaines, et quelquefois plus d'un mois.

Le roi de la Gatineau

Peu d'hommes publics ont su se créer en Canada un aussi grand nombre de véritables amis et de sincères admirateurs que M. Alonzo Wright, député du comté d'Ottawa et surnommé à si juste titre le roi de la Gatineau.

Ce soir, plusieurs membres de la chambre des Communes, voulant donner à M. Wright une preuve de leur estime et de leur admiration, lui offrirent dans le restaurant de la chambre, le plus beau banquet qui a été offert depuis longtemps à un homme public d'Ottawa.

Les deux partis s'étaient donné la main pour témoigner à M. Wright, à l'occasion du 27e anniversaire de son entrée dans la vie politique, leur estime et leur amitié. La présence de l'Orateur des Communes, l'hon. M. Oulmet, et du chef de l'opposition, l'hon. M. Laurier, montrait l'union de la chambre dans cette démonstration sympathique.

Le discours prononcé par l'hon. M. Oulmet, en proposant la santé de M. Wright, était un résumé complet et éloquent des belles qualités de gentilhomme et d'homme politique, sans préjugés, qui distinguent M. Wright et en font un type à part.

M. Mitchell, l'hon. M. Langelier, M. Patterson, M. Choquette, M. Sutherland, M. Gilmore, M. Casgrain ont tour à tour prononcé des discours ou chanté des chansons.

Les convives se sont séparés à une heure avancée de la nuit en souhaitant à M. Wright un autre quart de siècle de vie politique.

Pêcheurs noyés

Le schooner *Sphinx*, capt. Hickman, est arrivé hier matin à North Sydney, avec 372 phoques à bord. Le capitaine Hickman a rapporté que deux de ces hommes, Joseph Candale et Peter Bellows, avaient été entraînés au large tandis qu'ils montaient une chaloupe et qu'il les considérait comme perdus.

Haras national

L'honorable M. Beaubien inaugure, le 8 mai prochain, le Haras National. Il y aura grande fête à cette occasion. Son Excellence le gouverneur-général, sir John Macdonald et l'hon. M. Carling

sont au nombre des invités. M. Beaubien a rendu un service public par cette institution à laquelle les classes agricoles portent tant d'intérêt.

Sympathie et bonne œuvre

Les paroissiens de St-Roch et en général, toutes les personnes dévouées de manifester leur sympathie à M. le curé de St-Roch, sont invitées à souscrire, pour lui offrir un prie-Dieu et une chaise, tout en contribuant à l'œuvre de l'Externat.

Le nom des souscripteurs et le montant des souscriptions seront inscrits dans un album qui sera remis au révé. M. Béanger en même temps que les meubles qui seront exposés pendant le bazar à la table de St-François de Sales. Monsieur le Président de l'Union St-Joseph à St-Roch et les dames dames de la table mentionnée, ont en mains des listes de souscriptions, et ces personnes accueilleront avec plaisir et reconnaissance les dons des partisans de leur idée.

Messieurs les curés.

Nous attirons spécialement leur attention sur la belle variété de lampes, lustres, candélabres, qui en ce moment par notre établissement, bon nombre est dû à l'habileté de M. A. Adam facteur de notre ville et qui mérite tout l'encouragement possible pour son bel esprit d'entreprise. Nos chemins de la croix sont aussi des plus beaux.

Librairie Montmorency Laval.

PRENEAU ET KINOUC, 28, rue de la Fabrique.

Québec, 9 mars 1890.—6m

Chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix

Les piliers pour le nouveau pont de chemin de fer entre Québec et Hedleyville sont maintenant tout construits et on croit que le pont sera prêt pour le premier juillet prochain. Depuis l'ouverture de ce chemin de fer au-delà de 70,000 passagers ont voyagé sur cette ligne. Cette compagnie a fait des arrangements avec la compagnie du Pacifique pour transporter des pèlerins de Montréal à Sainte-Anne de Beaupré et retour pour \$2.25 par pèlerin, à condition au moins que 500 personnes prendront part au pèlerinage. Le pont en question sera construit par la compagnie de Belgique qui a construit le pont Garneau à la Chaudière.

Rupture du tuyau de l'aqueduc

Il y eut rupture du nouveau tuyau de l'aqueduc hier aux coins de la rue Arago et de la Côte de l'aqueduc.

Les réparations nécessaires ont été terminées durant la nuit et par conséquent le service se fait comme de coutume aujourd'hui.

Dividende

La Banque de Montréal a déclaré un dividende annuel de 5 p. c.

Le Système de Mémoire du Professeur Loissette crée plus d'intérêt

que jamais dans toutes les parties du monde, et les personnes qui désirent augmenter leur mémoire devraient demander son prospectus gratuit, comme il est annoncé dans une autre colonne.

Le blé

Le prix du blé est augmenté. A Montréal, ces jours derniers, d'heureux spéculateurs ont réalisé des profits considérables sur cette hausse imprévue. Il est difficile de dire si cette tendance à la hausse va se maintenir ; tant de nouvelles intéressées sont mises en circulation sur les perspectives de la récolte et sur tout ce qui peut affecter la quantité de ce produit dans le marché. On constate aussi une légère augmentation du prix du blé et de la farine sur le marché anglais.

Pilules d'Holloway.—Indigestion

Que d'idées ont été lancées, et que de volumineux traités ont été écrits sur cette maladie universelle et souffrante, qui est chassée avec sûreté sans crainte la rechute par un cours de cette médecine purificatrice, adoucescente et tonique ! Elle agit directement sur l'estomac, le foie et les boyaux, ensuite indirectement, avec autant d'effet, sur le cerveau, les nerfs, les vaisseaux, les glandes, introduisant de l'ordre dans le système de l'harmonie entre chaque organe et ses fonctions. La Dipspésie ne sera pas plus longtemps l'épouvantail du public, depuis que les Pilules d'Holloway sont prêtes à sub

Marché de Québec

Farine et Grains.

Québec, 17 avril 1890.

Farine—Sup. extra, baril, 196.	\$ 4 95	5 10
Extra	4 60	4 70
Porte pour boulanger	5 30	5 40
Extra du printemps	4 20	4 30
Superfine No 2	4 00	4 10
Patent	3 10	3 85
Patent amer, qrs.	2 25	2 75
Blé du Manitoba	1 25	1 30
" d'Inde jaime	0 55	0 55
" blanc	0 58	0 60
Blé de semence d'Ontario	1 10	1 15
Pois	1 00	1 10
Avoine	0 40	0 42
Orge	0 60	0 70

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 17 avril 1890.

Bœuf—1ère qualité, par 100 liv.	\$ 8 00	9 50
2ème	7 00	8 00
3ème	5 50	7 00
Bœuf par livre	0 08	0 12
Mouton par livre	0 08	0 10
" du printemps, chaque.	2 00	5 60

Lards, Jambons, etc.

Québec, 17 avril 1890.

Porc frais, par 100 livres	7 00	7 15
" par livre	0 11	0 12
Sale, par livre	0 10	0 11
" par baril	17 00	18 00
Jambons frais, par livre	0 08	0 10
" fumés par livre	0 11	0 12

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 17 avril 1890.

Beurre frais par livre	\$ 0 14	0 18
Beurre salé par livre	0 10	0 14
Patates par quintal	0 40	0 50
Oufs par douzaine	0 14	0 18
Sucre d'érable par livre	0 8	0 10
Fromage par livre	0 11	0 12
Oignons par baril	3 00	3 50
Pommes par baril	3 50	4 00
Orange, boîte, Floride	3 75	4 25
" Valen. e. caisse	5 50	6 00
" Jamaïque, Boite	5 50	6 00
Citrons par boîte	2 50	3 25
Fabrication en feuille par lb.	9 13	0 18

Poissons.

Québec, 17 avril 1890.

Poissons—Secré le quintal	\$ 5 00	5 50
Morue verte le baril	5 00	5 50
Saumon No 1, la livre	0 14	0 16
Morue du Labrador		
par baril	4 50	5 00
Traite part quart	8 00	9 00
Morue n. 1, god bris	5 50	6 75

Marché au Cuir

Québec, 17 avril 1890.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre	\$ 0 23	0 24
Do do do do do do	0 21	0 22
Cuir à semelle dit Slaughter n. 1	0 25	0 26
Cuir à harnais	0 27	0 30
Waxed Upper	0 35	0 40
Vache dite Buff et Peblet, par pied	0 13	0 15
Vache à patente	0 15	0 17
Vache émailée	0 15	0 17
Peaux de veau, four, par livre	0 50	0 60
Do léger	0 60	0 70
Chairs fendus, petits	0 24	0 30
Do grands	0 25	0 35

TAPIS

MARCHANDISES D'AMEUBLEMENT

Un très grand choix de ce qu'il y a de plus nouveau et de meilleur qualité en

TAPIS BRUXELLES ET TAPIS TAPISSERIE

avec bordures et tapis d'escaliers pour appareiller.

Nous désirons attirer une attention toute particulière sur une grande quantité de nouveaux patrons en TAPIS TAPISSERIE achetés d'un manufacturier à un prix bien au-dessous de la valeur réelle. Nous vendons à

75 c. ou 71 c. net un Tapis de 90c

Tapis Tapisserie, 26 1/2 c. 35c. et 47 1/2 c. net.

Tapis de Chanvre, Tapis Allemands et Tapis Ecossais.

Haute nouveauté en carrés en Tapis, Rugs et Nattes.

Nouveaux Rideaux en Point de fil brodé et en dentelle Guipure.

Nouveaux Rideaux de Jute, Chenille et mêlés de soie.

Nouvelles Etouffes pour couvertures de meubles.

Une immense quantité de rouleaux de toutes sortes pour fenêtres, et portières vendus à très bas prix.

Baguettes en cuivre, Boutons et autres ornements pour escaliers.

Lits et berceaux en fer et en cuivre.

Matelas, Oreillers en duvet et en plume.

Crotonnes depuis 10c la verge. Un grand choix.

Achetez au comptant et sauvez 5c par piastre.

GLOVE, R, FRY & Cie.

Québec, 14 avril 1890

GURVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques canadiennes.

PRELUS LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,

WM. BELL & CIE,

MASON & RISCH,

DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,

DOMINION & CIE,

THOMAS & CIE,

SCHIEDMAYER, Etc., Et

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

Aussi :

COFFRES DE SURETE (Sales)

VITRINES (Show Cases)

19, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

Dernière Edition

M. JAMES PRENDERGAST M. P. P.

Nous avons en ce matin la visite de M. James Prendergast, député de l'Assemblée Législative de Manitoba, et ex-secrétaire-provincial dans l'administration Greenway.

M. Prendergast a vaillamment lutté, durant la dernière session, contre les projets fanatiques de M. Martin le brouillon. Il n'a pas eu le succès du nombre, mais les honneurs du combat ont été pour lui. Il est bien déterminé à lutter jusqu'au bout pour défendre les droits de la minorité française et catholique du Manitoba.

Le Rév. Père Cassien Augier

Nous apprenons que le Rév. P. Cassien Augier, provincial des Oblats, vient d'être nommé assistant-général de son ordre. Avant sa nomination, le R. P. occupait l'importante position de procureur de la congrégation auprès du St-Siège. Le nouvel élu remplace le R. P. Aubert dont nous avons annoncé la mort il y a quelque temps.

Tours terminées

Les tours destinées à remplacer sur le pont Dorchester, celles qui ont été renversées par un ouragan l'automne dernier, et qui servaient de support aux câbles de la compagnie de la lumière électrique sont maintenant terminées.

Société de Construction Permanente de Québec

Le 1er et après le 1er Mai prochain la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi annuel de trois par cent sur le capital permanent de la société.

La livre des transports d'actions sera fermé du 20 au 30 avril courant inclusivement.

Par ordre,

G. GOURDEAU, Secrétaire.

Québec, 11 avril 1890.

Electoral

Les brefs pour les élections générales de la province de la Nouvelle-Ecosse sont lancés.

La nomination des candidats est fixée au mercredi 21 mai.

Mortalité

M. Edouard Bélanger, maçon, qui vient de mourir à Beauport, était âgé de 65 ans. Il n'est pas mort subitement, mais sa maladie n'a duré que vingt-quatre heures. Il a eu le temps de recevoir les derniers sacrements avant de rendre son âme à Dieu.

Joli mariage

Hier matin, à la chapelle St-Louis de la basilique de Québec, M. Arthur Delisle, avocat de cette ville, conduisait à l'autel Mlle Blanche Hudon, fille de feu M. T. Hudon, de son vivant, marchand de St-Roch. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Jos. Siros, curé du Cap St-Ignace. M. le Dr Pelletier, de Sherbrooke, servait de père à la mariée, et M. Delisle était assisté de son frère. Un grand nombre d'amis de M. Delisle et de Mlle Hudon ont assisté à ce joli mariage.

Des cadeaux très nombreux et très riches ont été présentés aux nouveaux époux.

A 4 heures de l'après-midi, il sont partis pour New-York par le Grand Tronc. Une foule d'amis sont allés les reconduire à la gare pour leur souhaiter bon voyage.

Nous nous joignons à eux pour offrir aux nouveaux mariés nos félicitations et nos souhaits de bonheur.

La St-Marc

La grand-messe de la Saint-Marc sera chantée à la Basilique, vendredi, à 6.30 heures. Elle sera précédée de la procession à l'intérieur de l'église.

L'armée du Salut

Il n'y a pas qu'à Québec que l'on considère les parades des salutes, comme une calamité publique. A Toronto, le clergé proteste contre les parades, surtout celles du dimanche. Les révérends Parsons, Hunter et Burton, ont été nommés membres d'un comité pour aviser aux moyens à prendre pour faire cesser ces processions.

Le jeune Fanning

Le coroner Belleau a tenu ce matin une enquête sur le corps du malheureux Fanning qui est mort lundi soir dans les pénibles circonstances que l'on sait. L'enquête a eu lieu à l'Hôtel-Dieu.

La Sainte-Famille

La fête patronale des dames de cette société a été chômée hier avec un éclat tout particulier. La grand-messe a été chantée par M. le curé de Québec. Une quête a été faite par de jeunes enfants et a rapporté une bonne recette. A quatre heures de l'après-midi, il y a eu sermon et salut.

Ce matin, à 7 heures, M. le curé a chanté un service solennel pour les personnes défuntes appartenant à la même association laquelle a pris depuis quelque temps un essor considérable.

Nouveau hangar

Le nouveau hangar pour le fret que l'on construit sur la jetée Louise sera prêt dans quelques semaines. Il sera fait de manière à recevoir toutes sortes de marchandises.

La débauche sur le St-Laurent

Il paraît que le détachement de la batterie B envoyé au Cap Rouge pour faire sauter la glace et faciliter la débacle du St-Laurent n'a pu réussir à l'ébran-

ler suffisamment, et que le pont est encore très solide.

Le fleuve est à eau claire jusque là. La glace y est entassée sur une longueur de trente-cinq milles en remontant; elle y atteint à des endroits plus de quatre vingt dix pieds de profondeur, dit-on.

Ce formidable barrage naturel, qui tient bon, malgré la force incalculable de la poussée de l'eau, peut encore retarder la navigation entre Québec et Montréal de plusieurs jours.

Une institutrice

UNE institutrice de plusieurs années d'expérience, munie d'un diplôme de l'Ecole normale Laval pour le FRANÇAIS et L'ANGLAIS et pouvant enseigner la MUSIQUE, désirerait s'engager à la campagne pour une école-modèle. Elle serait disponible le 1er juillet prochain.

S'adresser à M. N. LACASSE, professeur, Québec, 21 avril 1890.—15 jrs

CONVULSIONS ARRETES GRATIS

MERVEILLEUX SUCCES FOLIE GUERIE Grand RESTAURATEUR NEI-VEUX du Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. La seule cure certaine pour les accès nerveux, les convulsions, l'épilepsie, etc. INFAILLIBLE s'il est pris suivant la direction. Aucune convulsion après le premier jour d'emploi. Directions et une bouteille de \$2.00 sont envoyées gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse du Bureau de Poste et de l'express du madale au Dr KLINE, 931 RUE ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

Québec, 17 déc.—4 oct. 1889.—Jan 25ps. 1053

LA REGLE

— DU —

TIERS-ORDRE

— DE —

ST-FRANCOIS

TEL QU'AMENDÉE PAR

SA SAINTETE LEON XIII

PAR LE

Rev. P. FREDERIC

Volume de 650 pages—Prix : 40 cts

Chez J. A. LANGAIS,

ST-ROCH.

Québec, 25 janvier 1889—

La Banque Nationale

LE 10 APRÈS LE PREMIER JOUR DE MAI PROCHAIN, la Banque paiera à ses Actionnaires un Dividende de TROIS POUR CENT, sur son capital, pour les six mois se terminant le 30e jour d'Avril prochain.

Le Livre de Transfert sera fermé du 16 au 30 Avril prochain, les deux jours compris.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des Actionnaires aura lieu aux bureaux de la Banque, basse-ville, JEUDI, le 22 MAI prochain, à TROIS heures, P. M.

Par ordre du Bureau, P. LAFRANCE, Caissier.

Québec, 25 mars, 1890

25 mars 26, 890.

MISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et adressées " Soumission pour approvisionnement des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de Lundi le 21 avril 1890, pour la livraison d'approvisionnement pour les sauvages, durant l'année fiscale, se terminant le 30 juin 1891, consistant en farine, bœuf, jambon, épicerie, munitions, filets, machines agricoles, outils, etc, droits payés aux différents endroits de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Des formules de soumissions, contenant toutes les informations relatives aux approvisionnements requis, les dates de livraison etc, peuvent être obtenues en s'adressant au sousigné ou au commissaire des Sauvages à Régina, ou au bureau des affaires des Sauvages, Winnipeg.

On peut faire des soumissions pour chacun, des articles " ou aucune partie d'articles ", séparément, ou pour toutes les marchandises mentionnées, et le département se réserve le droit de rejeter la soumission en tout ou en partie.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté au nom du surintendant-général, des affaires des Sauvages, sur une banque canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, lequel chèque sera forcé, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat lorsqu'il sera demandé de le faire, ou s'il manque de compléter l'ouvrage qu'il aura contracté. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné.

Chaque soumission devra, en outre de la signature des soumissionnaires, porter les signatures de deux cautions acceptables par le département, pour la bonne exécution du contrat basé sur sa soumission.

Cette annonce ne devra être insérée dans aucun journal, sans l'autorisation de l'imprimeur de la reine, et aucune réclamation de paiement, par un journal, n'ayant pas cette autorisation, ne sera acceptée.

L. VANKOUGHNET,

Sous-Surintendant général des affaires des Sauvages.

Département des Affaires des Sauvages,

Ottawa, Mars, 1890.

Québec, 5 avril 1890.—913 f. p. s. 50

A VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défécation.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des grâbles, mille en nombre, assez gros pour former une sucrerie.

Il y a aussi beaucoup de chasse et de pêche. Pour les conditions de vente s'adresser à

M. LÉGER BROUSSEAU,

Propriétaire du Courrier du Canada,

9, rue Bunde, Québec

BEHAN BROS.

Nouveaux Tapis

Tapis de velours, Tapis tapisseries, Tapis Brussels, (avec bordures pour appareiller) Tapis d'escaliers Brussels, Tapis d'escaliers tapisseries, Tapis carrés et foyers, Foyers en laine, etc., etc.

Les meilleurs prelarts anglais

POLES ET APPAREILS Rouleaux pour garde-soleil. Toile pour chassies, etc., etc. Lits en fer et en cuivre, Berceaux et chaises pliantes, Rideaux en point, en canevas, en soie crûe et en chenille, Tapis de table et de pianos, etc.

Behan Bros.

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC



Le SS. "MIRAMICHI"

Capt. A. Baquet

QUITTERA QUÉBEC, MARDI, le 28 AVRIL, à 2h. P. M., pour POINTE-AUX-PERES, CASPE, MALBAIE, ou POINTE-ST-PIERRE, SUMMERSIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU, arrêtant à tous les ports intermédiaires, excepté à la POINTE-AUX-PERES, pendant quelques heures pour permettre aux passagers d'aller à terre.

Excellente accommodation pour les passagers. Les consignataires sont priés de marquer au long l'endroit où ils envoient leurs marchandises, afin d'éviter les erreurs dans le déchargement. Pour le fret et le passage S'adresser à

ARTHUR AHERN, Secrétaire,

Quai Atkinson

R. M. STOCKING, Agent des passagers,

En face de l'hôtel St-Louis

Québec, 2 avril 1890

NOUVEAU MAGASIN

M. ZOTIQUE GARNEAU a le plaisir d'annoncer au public qu'il ouvrira au commencement de MAI, un magasin de nouveautés au

NO 4, RUE ST-JEAN

HAUTE-VILLE

On trouvera à ce magasin, toutes les marchandises les plus nouvelles pour

DAMES ET POUR MESSIEURS

et à des prix défiant toute compétition.

Le public acheteur qui voudra bien honorer ce magasin de son patronage sera servi avec la plus grande satisfaction.

ZOTIQUE GARNEAU

4, RUE ST-JEAN, H.-V.

N. B.—Nous donnerons bientôt la date de l'ouverture de ce magasin.

Québec, 10 avril 1890—15 fs. 53</

